



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2012

SOUS-PREFECTURE
DE LA TOUR DU PIN (ISERE)

20 JUL. 2012

ARRIVEE

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, réuni le 9 juillet 2012 (sur convocation du 3 juillet 2012) n'a pas pu délibérer sur la présente question faute de quorum.

En conséquence, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, convoqué à nouveau par le Maire le 10 juillet 2012, s'est assemblé le 18 juillet, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire, et délibère sans condition de quorum.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Michel Charpenay à Michel Bacconnier – Odile Bedeau de l'Ecochère à Andrée Ligonnet – Daniel Tanner à Alain Cacaly – Isella De Marco à Claude Berenguer – Fabienne Alphonsine à Brigitte Pigeyre – Thierry Vachon à Sophie Baudouin – Yannis Burgat à Pierre Augustin – Florentine Masse à Jean-Claude Cano – Grégory Coin à Nicole Mauclair – Isabelle Ballet à Grégory Estrems

Absents : Jean-Paul Morel – Isabelle Duret – Rahma Khadraoui – Bénédicte Krebs – Véronique Soriano – Stéphane Jeannet – Franck Ferrante

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude Berenguer a été désigné.

DELIB 2012.07.18 13

OBJET : Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public – réussite éducative du Nord-Isère – avenant n° 6

Monsieur le Maire, expose les éléments de l'avenant n° 6 du GIP réussite éducative Nord Isère. Il rappelle l'objectif de l'avenant qui est de proroger le groupement créé le 06 juin 2002. Ce dernier a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2009, puis jusqu'au 31 décembre 2012. L'avenant N°6 a pour objectif de le proroger jusqu'au 31 décembre 2014.

Le GIP finance à hauteur de 0.25 d'un emploi à temps plein le poste de coordinatrice du RARE pour 2012 pour un montant de 4 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE le prolongement du GIP Réussite Éducative Nord Isère jusqu'au 31 décembre 2014**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant N° 6 du GIP Réussite Éducative Nord Isère**
- **AUTORISE le Maire à solliciter et signer les dossiers de demande de financement au GIP Réussite Éducative Nord Isère**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 19 juillet 2012

Publication le 19 juillet 2012



Le Maire

Michel BACCONNIER